

RÈGLEMENT NUMÉRO 146-16 RELATIF À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'INTÉGRER LES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LA NOUVELLE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER # 428325)

ATTENDU QUE le 21 août 2012, le Conseil de la MRC de L'Assomption a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR) selon le règlement numéro 146;

ATTENDU QUE le SADR de la MRC de L'Assomption faisant l'objet du règlement numéro 146 est entré en vigueur le 19 décembre 2012;

ATTENDU QUE certains règlements ont modifié le règlement numéro 146 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption et lesquels sont entrés en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC de L'Assomption a déjà fait l'objet d'une demande à portée collective et que les dispositions règlementaires de cette dernière ont été intégrées au SADR de 3e génération dans le cadre de son adoption;

ATTENDU QUE la MRC de L'Assomption a déposé une nouvelle demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 23 juin 2020;

ATTENDU QU'EN date du 2 août 2022, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé le dossier de la demande à portée collective # 428325, lequel permet l'ajout de neuf (9) nouveaux îlots déstructurés et l'agrandissement de deux (2) îlots déstructurés préalablement autorisés dans le cadre de la précédente demande à portée collective;

ATTENDU QU'IL n'est plus légalement requis d'intégrer les dispositions d'une demande à portée collective à même un SADR depuis l'abrogation de l'article 59.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, RLRQ, c. P-41.1;

ATTENDU QU'UNE modification du SADR de la MRC est tout de même recommandée en vue d'éviter toute confusion à l'égard des délimitations et des dispositions applicables aux îlots déstructurés ;

ATTENDU QU'UN avis a été publié annonçant la tenue d'une consultation publique sur le projet de règlement 146-16;

ATTENDU QU'UNE commission a expliqué les modifications proposées au cours d'une assemblée publique tenue le 20 octobre 2022 aux personnes et organismes dûment convoqués par avis public;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1, le conseil de la MRC de L'Assomption peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé en suivant les procédures prévues aux articles 47 à 53.14;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT :

Article 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le règlement s'intitule « Règlement relatif à la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer les modifications apportées par la nouvelle demande à portée collective (dossier # 428325) ».

Article 2 MODIFICATION

Le règlement modifie le « Schéma d'aménagement et de développement révisé, génération 3 » portant le numéro 146.

Article 3 VALIDITÉ

Le conseil adopte le règlement dans son ensemble et article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe et sous-paragraphe par sous-paragraphe de manière que, si un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe est invalidé par un tribunal, les autres dispositions du règlement continuent de s'appliquer.

Article 4 TERMINOLOGIE

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens et la signification qui lui est attribuée à l'article 9 du document complémentaire du règlement 146 tel qu'amendé. Si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini à ce chapitre, il faut se référer au sens commun défini au dictionnaire.

Article 5 MODIFICATION DE LA SECTION 7.1.1 DU CHAPITRE 7 DE LA PARTIE 1 DU SADR

Le chapitre 7 « Caractérisation et évolution de la zone agricole » de la partie 1 du SADR est modifié par le remplacement du deuxième et du quatrième paragraphe de la section 7.1.3 « Les îlots déstructurés de la zone agricole », le tout pour se lire comme suit :

« Afin de planifier la fonction résidentielle de sa zone agricole dans un cadre d'ensemble et une perspective à long terme, la MRC a procédé, en 2011 et en 2020, à une des demandes à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA (demande portant sur des îlots déstructurés). Une demande à portée collective permet aux instances municipales de gérer l'implantation de nouvelles utilisations résidentielles au sein des îlots reconnus, entre autres, par la CPTAQ et l'UPA.

À terme, cet ces exercices aura auront permis d'identifier 39 48 îlots répartis dans le territoire de Repentigny (4), Saint-Sulpice (3 5), L'Épiphanie paroisse (7 13) et L'Assomption (25 26), et ce, pour une superficie totale de 408 427 hectares, soit 2,1 2,2 % de notre zone agricole (voir tableau 7.3). »

Article 6 MODIFICATION DU TABLEAU 7.3 DE LA SECTUIB 7.1.1 DU CHAPITRE 7 DE LA PARTIE 1 DU SADR

Le chapitre 7 « Caractérisation et évolution de la zone agricole » de la partie 1 du SADR est modifié par le remplacement du tableau 7.3 et de son titre, le tout pour se lire comme suit :

Tableau 7.3 Répartition municipale des îlots déstructurés de la zone agricole de la MRC de L'Assomption (20142 et 2022).

Municipalité	Îlots déstructurés (#)
Ville de L'Assomption	1 à 25 et 46
Paroisse Ville de L'Épiphanie	26 à 32 et 40 à 45
Ville de Repentigny	33 à 36
Paroisse de Saint-Sulpice	37 à 39 et 47 à 48

Article 7 MODIFICATION DU TITRE DE LA SECTION 4 DU CHAPITRE 6 DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Le titre de la section 4 du chapitre 6 « Dispositions relatives à la zone agricole » du document complémentaire est modifié afin d'inclure la nouvelle demande à portée collective, le tout pour se lire comme suit :

« DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA ZONE AGRICOLE (RÉSULTATS ISSUS DES LA DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE ([ART 59, LPTAA]) »

Article 8 MODIFICATION DE L'ARTICLE 162 DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Le texte du premier alinéa de l'article 162 « Délimitation des îlots déstructurés » de la section 4 « Dispositions spécifiques relatives aux îlots déstructurés de la zone agricole (résultats issus des demandes à portée collective [art 59, LPTAA]) » du chapitre 6 « Dispositions relatives à la zone agricole » du document complémentaire est modifié afin d'inclure la nouvelle demande à portée collective, le tout pour se lire comme suit :

« Les îlots déstructurés de la zone agricole de la MRC de L'Assomption sont délimités à l'annexe A-1 du SADR, et ce, conformément à la aux décisions de la CPTAQ portant les numéros 369533 et 428325. »

Article 9 REMPLACEMENT DE L'ANNEXE A-1 « LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA ZONE AGRICOLE » DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Les cartes présentées à l'annexe A-1 « Les îlots déstructurés de la zone agricole » du document complémentaire sont remplacées afin d'y effectuer une mise à jour des délimitations des unités d'évaluation, un remplacement du fond de carte (orthophotographies de la CMM datant de 2021) et

d'y intégrer les nouveaux îlots déstructurés autorisés par la demande à portée collective #428325, le tout tel qu'illustré à l'annexe C du présent projet de règlement.

Article 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SIGNÉ: Sébastien Nadeau

Sébastien Nadeau

Préfet

SIGNÉ: Nathalie Deslongchamps

Nathalie Deslongchamps, OMA Greffière-trésorière adjointe

Directrice des services administratifs

Copie certifiée conforme À L'Assomption, Québec Ce 28 février 2023

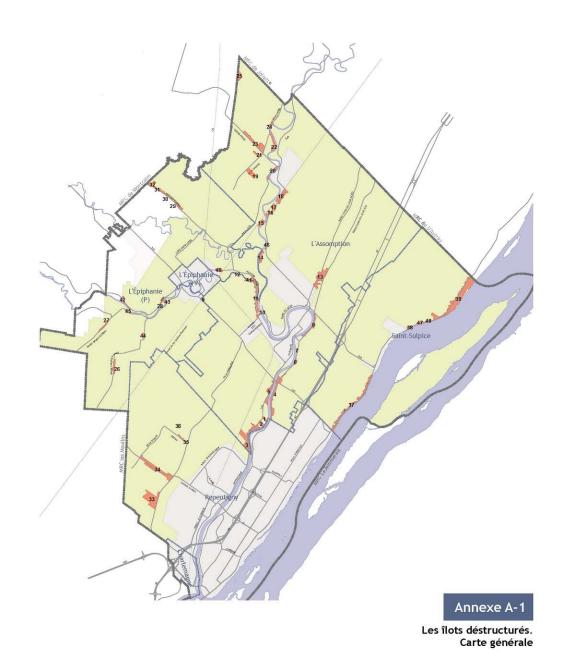
Nathalie Deslongchamps, OMA

Directrice et greffière-trésorière adjointe

Ce règlement est entré en vigueur le 27 janvier 2023.

ANNEXE A

VERSION INTÉGRALE DE L'ANNEXE A-1 DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE, TEL QUE MODIFIÉE PAR L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT 146-16



Légende
Limite de la MRC
Limite municipale
liot déstructuré
Zone agricole
Périmètre d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8 Échelle : 1:90 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles.



Légende

Limite municipale
 Îtot déstructuré
 Unités d'évaluation (2022)
 Périmètres d'urbanisation (PU)
 Zone résidentielle (hors PU)

M

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:5 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #1, #2 et #3

MRC de L'Assomption





Légende --- Limite municipale

Îtot déstructuré

Unités d'évaluation (2022)

Périmètres d'urbanisation (PU)

Zone résidentielle (hors PU)

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:2 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #6 et #7

MRC de L'Assomption



--- Limite municipale

Îtot déstructuré

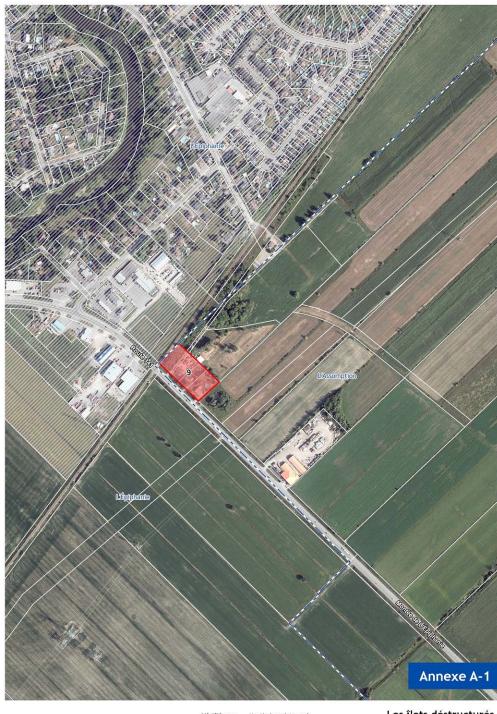
Unités d'évaluation (2022)

Périmètres d'urbanisation (PU)

Zone résidentielle (hors PU)

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

MRC de L'Assomption



Légende --- Limite municipale

Îtot déstructuré

Unités d'évaluation (2022)

Périmètres d'urbanisation (PU)

Zone résidentielle (hors PU)

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:4 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés.

MRC de L'Assomption



--- Limite municipale

Îtot déstructuré

Unités d'évaluation (2022)

Périmètres d'urbanisation (PU)

Zone résidentielle (hors PU)

Martin Lapointe, urb. 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:5 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #10 et #11

MRC de L'Assomption



Légende

--- Limite municipale

flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

Date

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #12

MRC de L'Assomption



Légende

Legende
---- Limite municipale

Îlot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:5 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #13

MRC de L'Assomption



Légende

--- Limite municipale

ilot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

N N

rérifié par : Martin Lapointe, urb. late : 6 septembre 2022

rojection: MTM NAD 83 Zone 8 chelle: 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #14

MRC de L'Assomption



--- Limite municipale

Îtot déstructuré

Unités d'évaluation (2022)

Périmètres d'urbanisation (PU)

Zone résidentielle (hors PU)

N_N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:6 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #15, #16, #17 et #18

MRC de L'Assomption



Légende

Limite municipale
 Îtot déstructuré
 Unités d'évaluation (2022)
 Périmètres d'urbanisation (PU)
 Zone résidentielle (hors PU)

Vérifié Date :

N N

r: Martin Lapointe, urb. 6 septembre 2022

rojection: MTM NAD 83 Zone 8 chelle: 1:3 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #19

MRC de L'Assomption



Légende

inite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

Vérifié Date :

N N

: Martin Lapointe, urb. 6 septembre 2022

ojection: MTM NAD 83 Zone 8 chelle: 1:3 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés.

MRC de L'Assomption



Légende

Limite municipale
 Îtot déstructuré
 Unités d'évaluation (2022)
 Périmètres d'urbanisation (PU)
 Zone résidentielle (hors PU)

Martin Lapointe, urb. 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:5 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #21, #22 et #23

MRC de L'Assomption



Légende

Limite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

Ň

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #24

MRC de L'Assomption



_égende

inite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

Ň N Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #25

MRC de L'Assomption



Légende

Limite municipale
 Îtot déstructuré
 Unités d'évaluation (2022)
 Périmètres d'urbanisation (PU)
 Zone résidentielle (hors PU)

N_N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:3 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés.

MRC de L'Assomption



Légende

inite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8 1:3 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #27

> MRC de L'Assomption Schéma d'aménagement et de développement révisé



Légende

inite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

Vérifié ¡ Date :

N_N

Martin Lapointe, urb. 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés.

MRC de L'Assomption



Légende

Limite municipale
 Îtot déstructuré
 Unités d'évaluation (2022)
 Périmètres d'urbanisation (PU)
 Zone résidentielle (hors PU)

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:5 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #29, #30, #31 et #32

MRC de L'Assomption



 N N

érifié par : Martin Lapointe, u ate : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:4 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #33

MRC de L'Assomption



Limite municipale
 Îtot déstructuré
 Unités d'évaluation (2022)
 Périmètres d'urbanisation (PU)
 Zone résidentielle (hors PU)

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:5 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #34

MRC de L'Assomption Schéma d'aménagement et de développement révisé



Limite municipale
 Îtot déstructuré
 Unités d'évaluation (2022)
 Périmètres d'urbanisation (PU)
 Zone résidentielle (hors PU)

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:4 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #35 et #36

MRC de L'Assomption



Limite municipale
 Îtot déstructuré
 Unités d'évaluation (2022)
 Périmètres d'urbanisation (PU)
 Zone résidentielle (hors PU)

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021



Légende

inite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8
Échelle : 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #38

> MRC de L'Assomption Schéma d'aménagement et de développement révisé



Légende

Limite municipale

flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

71

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:7 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #39

MRC de L'Assomption



Légende

Limite municipale
 Îtot déstructuré
 Unités d'évaluation (2022)
 Périmètres d'urbanisation (PU)
 Zone résidentielle (hors PU)

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #40

Schéma d'aménagement et de développement révisé

MRC de L'Assomption



Láganda

Limite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection : MTM NAD 83 Zone 8 Échelle : 1:1 500 Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #41

MRC de L'Assomption



égende

Limite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #42

MRC de L'Assomption



Légende

--- Limite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

N N

érifié par : Martin Lapointe, urb. ate : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:1 000 Réalisé à partir des fichiers numérique

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #43

MRC de L'Assomption



Légende

Limite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:1 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #44

MRC de L'Assomption



Légende

Limite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:1 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #45

MRC de L'Assomption



Légende

inite municipale
flot déstructuré
Unités d'évaluation (2022)
Périmètres d'urbanisation (PU)
Zone résidentielle (hors PU)

Vérifié par Date :

N N

Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

Projection: MTM NAD 83 Zone 8 Échelle: 1:1 500

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021 Les îlots déstructurés. #46

MRC de L'Assomption



Légende
--- Limite municipale
--- Îtot déstructuré
--- Unités d'évaluation (2022)
--- Périmètres d'urbanisation (PU)
--- Zone résidentielle (hors PU)



Vérifié par : Martin Lapointe, urb. Date : 6 septembre 2022

MTM NAD 83 Zone 8 1:2 000

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole. Orthophotos @CMM 2021

Les îlots déstructurés. #47 et #48

MRC de L'Assomption